Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID: 038-253804314-20241023-DEL_24_XIV-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCOTI 2 03** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2024

N°24 - XIV

Le 23 octobre 2024 à 17h47, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 16 octobre 2024 par Monsieur Philippe CARDIN, 1^{er} Vice-président, à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, à Grenoble

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'entités territoriales présentes : 7
Nombre de voix : 9 999,02

Secrétaire de séance : Jean-Luc CORBET

PRESENTS

Henri BAILE, Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Julien LORENTZ, Anthony MOREAU, Dominique PALLIER, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jérôme RUBES donne pouvoir à Philippe CARDIN Barbara SCHUMAN donne pouvoir à Jean-Luc CORBET Dominique ESCARON donne pouvoir à Anne GERIN Dominique SPINI donne pouvoir à Joël GULLON Jean-Claude DARLET donne pouvoir à Gilbert CHAMPON

OBJET : Désignation des représentants de l'EP SCoT dans les instances et organismes extérieurs

Mesdames, Messieurs,

Des représentants de l'Etablissement Public du SCoT sont amenés à siéger dans diverses instances et organismes liés à son activité. Sans désignation faite par le Comité syndical, la Présidence représente de plein droit le syndicat mixte.

Commission départementale d'aménagement commercial	Jean-Luc CORBET
Fédération nationale des SCoT	Joël GULLON
Agence d'urbanisme de la région grenobloise	Philippe CARDIN

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID: 038-253804314-20241023-DEL_24_XIV-DE

Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac-Romanche	Florent CHOLAT
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Bièvre Liers Valloire	Martial SIMONDANT
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Dauphiné Plaine de Valence	Albert BUISSON
Comité de rivière des 4 Vallées du Bas Dauphiné	Martial SIMONDANT

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Arrête la liste modifiée de représentants de l'Etablissement Public suivante dans les instances et organismes où il est amené à siéger ;
- Déclare qu'en cas d'empêchement des représentants, la Présidence représentera le syndicat mixte au sein des instances ou déléguera un membre du Bureau à cet effet.

Vote : A l'unanimité

Fait à Grenoble, le 23 octobre 2024

Le Président

Joël GULLON